



Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans
Canada

Matériel and Procurement Services / Services du matériel et des acquisitions
Procurement Hub – Fredericton / Centre d'approvisionnement – bureau de Fredericton
301 Bishop Drive / 301, allée Bishop
Fredericton (N-B) E3C 2M6

F5211-200264

12 February / février, 2021

Subject/ Object: INVITATION TO TENDER NOTICE / AVIS D'APPEL D'OFFRES F5211-200264 – Technical Advisory Services to Support Compliance with Environmental Regulations and Policies / Services de conseils techniques visant à appuyer le respect des règlements et des politiques en matière environnement

ADDENDUM #7 / ADDENDA N° 7

Further to the above- mentioned Request for Proposal documentation previously forwarded to your firm, Addendum (#7) is hereby issued.

Pour faire suite à la documentation d'accompagnement de l'appel d'offres susmentionné transmise à votre entreprise, l'Addenda n° 7 est émis.

Questions and Answers / Questions et réponses:

Question 28: In reference to pgs. 45-46, Tables A.2. B2.1, B2.2, do we need to name Project personnel and technical support personnel? While there is a space for naming resources under the tables on pgs 45-46 there is not space for naming resources on page 58 Table I or J.

Answer 28: With respect to the requirement to name Project Personnel and Technical Support Personnel, please see the answer to Question 10 in Addendum 3. The Bidder should name all the proposed resources for Categories 3 & 4 in Tables A2., B2.1 and B2.2 and make clear reference to the proposed personnel that make up those categories in their proposal.

Question 29: In reference to pg. 48, Evaluation Instructions "Note: to qualify as a reference project, the proposed resource has to have worked full-time on the project for a minimum of three (3) weeks", please define what is meant by "full-time". It is typical for personnel to work continuously on several projects simultaneously.

Answer 29: The reference projects proposed must have been at least 3 weeks in duration (project start to final deliverable issued).

Question 30: In reference to pg. 55, Table F, can the projects listed under M2, M3, M4 be the same as those used under the subsequent Tables (e.g., Table G, H)?

Answer 30: Yes. For additional information, please see answer to Questions 14 and 15 in Addendum 3.

Question 31: In reference to pg. 55, Table G, can the same project be used for R1 and R2 if the project meets both criteria?

Answer 31: As long as the scope of the project examples meet the requirements detailed in the

specific criterion for which they are proposed, they can be used to satisfy one or more of the Required Criteria.

Question 32: In reference to pg. 56, Table G, please clarify if we are able to charge DFO the actual number of hours completed by administrative support personnel for formatting reports under the technical support role, or if this time is included in the per diem rate for the other roles?

Answer 32: As indicated in the answer to Question 19 in Addendum 4, the Technical Support Personnel resource category is intended to be used to group support personnel such as GIS Technicians, Draftspersons, and Administrative Support personnel. As such, the actual number of hours completed by administrative support personnel named in the proponent's bid would be chargeable. However, in addition to this response, Bidders should refer to the answer to Question 10 in Addendum 3.

Question 33: In reference to pg. 56, Table G, for the Lead Biologist / Project Manager position, is DFO looking for project experiences demonstrating the proposed person managed field assessments conducted by others (office-based) or conducted the assessments (field-based), or a combination?

Answer 33: Depending on the seniority of the proposed resource, the required "recent" experience may be demonstrated by field assessments conducted and/or managed by the resource.

Question 34: In reference to pgs. 50-54, Tables A through E, can projects described and listed in Table A (M1 to M5) be also referenced for projects in tables B through E (for criteria R1 and/or R2)?

Answer 34: Yes. For additional information, please see answer to Questions 14 and 15 in Addendum 3.

Question 35: In reference to pgs. 50-54, Table B through E, can the same projects be listed or referenced for multiple categories of personnel - that is, can we use the same project description for the lead auditor role as we use for the project personnel role?

Answer 35: Yes. For additional information, please see answer to Question 15 in Addendum 3.

Question 36: For audits conducted at facilities in Quebec, does the specific auditor (the project personnel conducting the audit) need to be an Environmental Professional - Compliance Auditor – EP (CEA) by the Canadian Environmental Certification Approvals Board or by L'Association québécoise de vérification environnementale or would it be acceptable for the lead auditor with the EP designation to oversee the project personnel/auditor without the EP designation conducting the audit as long as that audit team member is fully bilingual?

Answer 36: The lead auditor conducting on-site audits must have a professional certification as described in Mandatory Criteria M2 (Table A).

Question 37: In reference to pg. 48, Annex D - Evaluation Criteria, we are not clear why DFO described how to add up total months of experience and where we should apply this. The instructions state that the months) of experience listed for a project whose timeframe overlaps that of another referenced project will only be counted once. Please clarify if this instruction applies to all project experiences listed in Tables A through J, or only projects listed in Table F (M2), where the Lead Biologist must demonstrate a minimum of five years of experience.

Answer 37: The total required work experience detailed in Mandatory Criteria M2 (Table F) must be a minimum of 5 years, regardless of the number of projects undertaken by the resource in that time.

Question 38: Can bidders include subconsultants with specialized expertise for either the project personnel or technical support personnel roles?

Answer 38: The use of subcontracted resources is permitted so long as the proposed resources are identified in the Bidder's proposal, and included in the appropriate resource categories.

Question 39: In section 20.0 it states that the working language of all audits included in Stream 1 will be in English, except for audits conducted at facilities in the Quebec region (and potentially the Gulf region), which will be in French. It is further stated that all proposed on-site audit team members for audits in the Province of Quebec, MUST be bilingual. The aspect of bilingualism is not covered in the scoring however. Can you explain how you will evaluate proposals that do not have bilingual teams? Would they still be eligible for success in the Standing Offer program, just not for call-ups in those regions?

Answer 39: The language requirements outlined in Section 20.0 of Annex "A" are not evaluated in the bid scoring. The Language Proficiency Grid provides a standardized format for Bidders to evaluate their own bilingualism in order to identify that in their Bid submission. As such, Bidders that are awarded a Standing Offer Agreement but do not meet the language requirements, will not receive call-ups where French language proficiency is required.

Question 40: In Annex "D" - Evaluation Criteria, it is stated that "To qualify as a reference project, the proposed resource has to have worked full-time on the project for a minimum of three (3) weeks." Many site audits (both compliance and in particular EMS) and training projects would not meet this criterion, as they are typically 1-3 days on-site and the same number of days off-site. This may have the unintended consequence of favouring large companies that are successful in winning larger audit programs over small business who perform single audits or training events. Would DFO consider allowing shorter audits as project examples?

Answer 40: Please see the answer to Question 29 above.

Question 41: Are you able to provide further details on how the call-up process will work? Will the business unit invite all successful standing offer holders to provide proposals on the call-up projects or will they be offered to individual companies on the list (sole source), or some combination?

Answer 41: Please see Section 25.0 of Annex "A".

Under section 7.2 Standard Clauses and Conditions:

INSERT:

7.2.2 List of Proposed Subcontractors

If the offer includes the use of subcontractors, the Offeror agrees, upon request from the Standing Offer Authority, to provide a list of all subcontractors including a description of the things to be purchased, a description of the work to be performed and the location of the performance of that work. The list should not include the purchase of off-the-shelf items, software and such standard articles and materials as are ordinarily produced by manufacturers in the normal course of business, or the provision of such incidental services as might ordinarily be subcontracted in performing the Work.

Please note given the additional information provided above, this solicitation will be extended and will now close on March 2, 2021 at 14:00 AST.

The deadline to submit questions is February 18th, 2021 at 14:00 AST.

Question 28 : En référence aux pgs. 46-47, tableaux A.2. B2.1, B2.2, devons-nous nommer le Personnel du projet et le Personnel de soutien technique ? Bien qu'il y ait un espace pour nommer les ressources sous les tableaux des pages 45-46, il n'y a pas d'espace pour nommer les ressources à la page 61, tableau I ou J.

Réponse 28 : En ce qui concerne l'obligation de nommer le Personnel de projet et le Personnel de soutien technique, veuillez consulter la réponse à la question 10 dans l'addenda n° 3. Le soumissionnaire doit nommer toutes les ressources proposées pour les catégories 3 et 4 dans les tableaux A2., B2.1 et B2.2 et faire clairement référence au personnel proposé qui constitue ces catégories dans sa proposition.

Question 29 : En référence à la page 49 des instructions d'évaluation "NOTA : Pour que le projet soit acceptable, la ressource proposée doit avoir travaillé à plein temps sur le projet pendant au moins trois (3) semaines.", veuillez définir ce que vous entendez par "à plein temps". Il est typique que le personnel travaille continuellement sur plusieurs projets simultanément.

Réponse 29 : Les projets de référence proposés doivent avoir duré au moins 3 semaines (du début du projet au produit final délivré).

Question 30 : En référence à la page 57, tableau F, les projets énumérés sous O2, O3, O4 peuvent-ils être les mêmes que ceux utilisés dans les tableaux suivants (par exemple, tableau G, H) ?

Réponse 30 : Oui. Pour plus d'informations, veuillez consulter les réponses aux questions 14 et 15 dans l'addenda n° 3.

Question 31 : En référence à la page 59, tableau G, le même projet peut-il être utilisé pour C1 et C2 si le projet répond aux deux critères ?

Réponse 31 : Tant que la portée des exemples de projets répond aux exigences détaillées dans le critère spécifique pour lequel ils sont proposés, ils peuvent être utilisés pour satisfaire un ou plusieurs des critères cotés.

Question 32 : En référence à la page 59, tableau G, veuillez préciser si nous sommes en mesure de facturer au MPO le nombre réel d'heures effectuées par le personnel de soutien administratif pour la mise en forme des rapports dans le cadre du rôle de soutien technique, ou si ce temps est inclus dans le tarif journalier pour les autres rôles ?

Réponse 32 : Comme indiqué dans la réponse à la question 19 de l'addenda n° 4, la catégorie de ressources Personnel de soutien technique est destinée à regrouper le personnel de soutien tel que les techniciens SIG, les dessinateurs et le personnel de soutien administratif. Ainsi, le nombre réel d'heures effectuées par le personnel de soutien administratif nommé dans la soumission du promoteur serait facturable. Toutefois, en plus de cette réponse, les soumissionnaires doivent se référer à la réponse à la question 10 de l'addenda n° 3.

Question 33 : En référence à la page 59, tableau G, pour le poste de Biologiste en chef / chef de projet, le MPO recherche-t-il des expériences de projet démontrant que la personne proposée a géré des évaluations sur le terrain menées par d'autres (au bureau) ou a mené les évaluations (sur le terrain), ou une combinaison des deux ?

Réponse 33 : Selon l'ancienneté de la ressource proposée, l'expérience "récente" requise peut être démontrée par des évaluations sur le terrain menées et/ou gérées par la ressource.

Question 34 : En référence aux pgs. 50-57, tableaux A à E, les projets décrits et énumérés dans le tableau A (O1 à O5) peuvent-ils également être référencés pour les projets des tableaux B à E (pour les critères C1 et/ou C2) ?

Réponse 34 : Oui. Pour plus d'informations, veuillez consulter les réponses aux questions 14 et 15 dans l'addenda n° 3.

Question 35 : En référence aux pgs. 52-57, tableaux B à E, les mêmes projets peuvent-ils être répertoriés ou référencés pour plusieurs catégories de personnel - c'est-à-dire, pouvons-nous utiliser la même description de projet pour le rôle du Vérificateur en chef que pour le rôle de Personnel de projet ?

Réponse 35 : Oui. Pour plus d'informations, veuillez consulter la réponse à question 15 dans l'addenda n° 3.

Question 36 : Pour les audits effectués dans des installations au Québec, le vérificateur spécifique (le personnel de projet qui effectue l'audit) doit-il être un professionnel de l'environnement - vérificateur de conformité - SE (VEA) du Bureau canadien de reconnaissance professionnelle des spécialistes de l'environnement ou de l'Association québécoise de vérification environnementale ou serait-il acceptable que le Vérificateur en chef ayant la désignation SE supervise le Personnel de projet/vérificateur sans la désignation SE qui effectue l'audit, à condition que ce membre de l'équipe d'audit soit parfaitement bilingue ?

Réponse 36 : Le Vérificateur en chef qui effectue les audits sur place doit posséder une certification professionnelle telle que décrite dans les critères obligatoires O2 (tableau A).

Question 37 : En référence à la page 49, Annexe D - Critères d'évaluation, nous ne savons pas très bien pourquoi le MPO a décrit comment additionner le nombre total de mois d'expérience et où nous devrions appliquer cette méthode. Les instructions précisent que les mois d'expérience indiqués pour un projet dont la durée chevauche celle d'un autre projet référencé ne seront comptés qu'une seule fois. Veuillez préciser si cette instruction s'applique à toutes les expériences de projet énumérées dans les tableaux A à J, ou seulement aux projets énumérés dans le tableau F (O2), où le Biologiste en chef doit démontrer un minimum de cinq ans d'expérience.

Réponse 37 : L'expérience professionnelle totale requise, détaillée dans le critère obligatoire O2 (tableau F), doit être d'une durée minimale de 5 ans, quel que soit le nombre de projets entrepris par la ressource pendant cette période.

Question 38 : Les soumissionnaires peuvent-ils inclure des sous-consultants ayant une expertise spécialisée pour les rôles de Personnel de projet ou de Personnel de soutien technique ?

Réponse 38 : L'utilisation de ressources sous-traitées est autorisée à condition que les ressources proposées soient identifiées dans la proposition du soumissionnaire, et incluses dans les catégories de ressources appropriées.

Question 39 : Dans la section 20.0, il est indiqué que la langue de travail de toutes les vérifications incluses dans le volet 1 sera l'anglais, sauf pour les vérifications effectuées dans les établissements de la région du Québec (et potentiellement de la région du Golfe), qui seront en français. Il est en outre indiqué que tous les membres des équipes de vérification sur place

proposés pour les audits dans la province de Québec DOIVENT être bilingues. L'aspect du bilinguisme n'est toutefois pas couvert par la notation. Pouvez-vous expliquer comment vous allez évaluer les propositions qui n'ont pas d'équipes bilingues ? Seraient-elles quand même admissibles au programme d'offre à commandes, mais pas aux commandes subséquentes dans ces régions ?

Réponse 39 : Les exigences linguistiques décrites à la section 20.0 de l'annexe "A" ne sont pas évaluées dans la notation des offres. La Grille de compétence linguistique fournit un format standardisé permettant aux soumissionnaires d'évaluer leur propre bilinguisme afin de l'identifier dans leur soumission d'offre. Ainsi, les soumissionnaires qui ont obtenu une convention d'offre à commandes mais qui ne satisfont pas aux exigences linguistiques ne recevront pas de commandes subséquentes pour lesquelles des compétences linguistiques en français sont requises.

Question 40 : Dans l'annexe "D" - Critères d'évaluation, il est indiqué que "Pour que le projet soit acceptable, la ressource proposée doit avoir travaillé à plein temps sur le projet pendant au moins trois (3) semaines." De nombreux vérifications de site (tant de conformité que de SME en particulier) et projets de formation ne répondraient pas à ce critère, car ils durent généralement de 1 à 3 jours sur site et le même nombre de jours hors site. Cela peut avoir pour conséquence involontaire de favoriser les grandes entreprises qui réussissent à remporter des programmes de vérification plus importants par rapport aux petites entreprises qui réalisent des vérifications uniques ou des formations. Le MPO envisagerait-il d'autoriser des vérifications plus courts comme exemples de projets ?

Réponse 40 : Veuillez consulter la réponse à la question 29 ci-dessus.

Question 41 : Pouvez-vous nous donner plus de détails sur le fonctionnement de la procédure d'appel d'offres ? L'unité commerciale invitera-t-elle tous les titulaires d'offres à commandes retenus à fournir des propositions sur les projets de commandes subséquentes ou les proposera-t-on à des entreprises individuelles figurant sur la liste (source unique), ou une combinaison des deux ?

Réponse 41 : Veuillez consulter la section 25.0 de l'annexe "A".

Sous la section 7.2 Clauses et conditions uniformisées :

INSÉRER :

7.2.2 Liste des sous-traitants proposés

Lorsque l'offre comprend le recours à des sous-traitants pour l'exécution des travaux, l'offrant s'engage, à la demande du responsable de l'offre à commandes, à fournir une liste de tous les sous-traitants, y compris une description des articles à acheter, une description des travaux à exécuter et l'emplacement où ces travaux seront exécutés. La liste ne devrait pas comprendre l'achat d'articles et de logiciels du commerce, et des articles et du matériel standard fabriqués habituellement par les fabricants dans le cours normal de leurs affaires ou la fourniture des services connexes qui peuvent habituellement faire l'objet de sous-traitance dans le cadre de l'exécution des travaux.

Veuillez noter qu'en raison des informations supplémentaires fournies ci-dessus, cette sollicitation sera prolongée et prendra fin le 2 mars 2021 à 14:00 HNA.

La date limite pour soumettre les questions est le 18 février 2021 à 14h00 HNA.